

Revue *Équivalences* : procédure d'évaluation des textes (Double-Blind Peer Review)

Tout texte adressé à la revue *Équivalences* en vue d'une éventuelle publication est soumis à la procédure suivante, mise en œuvre par la direction de la revue et le comité de rédaction.

1° – Il est vérifié que le texte s'inscrit dans les domaines de spécialité de la revue.

2° – Le texte est rendu anonyme et transmis à deux experts, sélectionnés en fonction de leur compétence dans le domaine concerné. Ces experts sont choisis sur une liste de spécialistes constituée pour la procédure d'évaluation des textes et/ou parmi les membres du comité scientifique de la revue. Il leur est demandé de compléter un formulaire (ci-joint) visant à évaluer le fond mais aussi la forme du texte et, s'il s'agit d'un numéro thématique (en collaboration dans ce cas avec le coordonnateur responsable de la publication du numéro), son adéquation avec le sujet traité. Les noms des experts consultés pour l'évaluation des articles sont repris dans chaque numéro de la revue, sous la mention « Comité de lecture ».

3° – Si les avis remis par les experts divergent fortement, un troisième expert est sollicité.

4° – Sur la base des appréciations des experts, la direction de la revue et le comité de rédaction (en concertation le cas échéant avec le coordonnateur responsable de la publication du numéro) transmettent à l'auteur un avis positif (l'article peut être publié tel quel ou sous réserve de modifications mineures) ou un avis négatif (l'article est refusé), ou encore invitent l'auteur à apporter à son texte des changements relativement importants.

5° – Dans ce dernier cas, la direction de la revue et le comité de rédaction (en concertation le cas échéant avec le coordonnateur responsable de la publication du numéro) émettent un avis définitif (positif ou négatif) après réception de la version remaniée du texte, et le communiquent à l'auteur.

Les projets de volumes thématiques sont étudiés, sur la base d'une synthèse (une page maximum, exposant l'orientation générale du projet et reprenant si possible la liste des contributions prévues avec un bref descriptif) rédigée par le futur coordonnateur, et retenus après avis favorable d'au moins deux membres du comité de rédaction. Chaque article est ensuite soumis à la procédure d'évaluation décrite ci-dessus.

Revue *Équivalences* : formulaire d'évaluation des textes (Double-Blind Peer Review)

Merci de renvoyer ce formulaire complété (une seule réponse par critère) dans les quatre semaines qui suivent la réception de l'article à :

Martine Bracops - Revue *Équivalences* - Rue Joseph Hazard 34 - B-1180 Bruxelles - Belgique
 Martine.Bracops@ulb.ac.be

ou, en cas de numéro thématique, au coordonnateur/à la coordonnatrice du numéro : _____

Titre de l'article évalué : _____

Auteur du rapport d'évaluation : _____

Appréciation	Insuffisant	Moyen	Bon	Excellent	Sans objet
Critères d'évaluation					
Originalité de l'article					
Pertinence du sujet par rapport aux domaines de spécialité de la revue					
En cas de numéro thématique : adéquation du sujet avec la problématique traitée					
Présentation de la méthodologie					
Pertinence de la méthodologie par rapport au sujet					
Qualité du traitement des données (rigueur, clarté)					
Structuration et logique de la discussion					
Justesse et efficacité de l'argumentation					
Intérêt de la (des) conclusion(s)					
Qualité rédactionnelle (langue, style)					
Pertinence et qualité de la bibliographie					
Pertinence et qualité des notes					
Pertinence et qualité des graphiques, schémas, tableaux...					
Appréciation détaillée sur l'article :					

Commentaires et suggestions à l'auteur (facultatif) :

Proposition de l'évaluateur	
Article accepté en l'état	
Article accepté moyennant des corrections mineures	
Article accepté moyennant des corrections importantes et une réévaluation	
Article refusé	